

## *La communication économique et financière*

de l'Association Éthique et Investissement

---



### **Tensions croissantes autour de l'entrée en vigueur du CETA en France**

La mobilisation anti-CETA en France s'est intensifiée depuis que le Conseil Constitutionnel a rejeté, fin juillet, avec une motivation évasive le recours en incompatibilité de ce traité avec la Constitution française.

On le rappelle, le CETA (Comprehensive Economic Trade Agreement) est un accord de libre-échange conclu entre l'Union Européenne (UE) et le Canada et validé le 15 février dernier par le Parlement européen. Il est prévu qu'il fasse l'objet d'une application provisoire à partir du 21 septembre 2017, avant même sa ratification par chacun des parlements nationaux des 28 états membres de l'UE, ce qui prendra plusieurs années.

Ce traité, destiné à faire progresser de 25 % le commerce de biens et services entre l'UE et le Canada, est contesté par une bonne partie de la classe politique française et des ONG car il va bien plus loin que les traités de libre-échange traditionnels qui consistent simplement à réduire les barrières tarifaires. En effet, c'est un accord visant à libérer non seulement les échanges commerciaux mais aussi les investissements.

Le CETA se révèle favorable aux intérêts des multinationales et peu contraignant sur le plan social et environnemental. En outre, il comporte une clause arbitrale qui prévoit que les entreprises et investisseurs canadiens pourront attaquer en dommages-intérêts les États européens devant un tribunal arbitral si des décisions étatiques sont incompatibles avec les dispositions du traité et leur portent préjudice. Concrètement, les états de l'UE pourraient ainsi être dissuadés d'adopter de nouvelles réglementations nationales de protection de l'environnement et de la santé des citoyens, par crainte des poursuites et sanctions que prévoit le CETA. Au-delà des enjeux environnementaux et sociaux, se pose la question de la remise en cause de la souveraineté démocratique des états européens.

Une commission d'experts français, chargée, à la demande d'Emmanuel Macron, d'évaluer le rapport bénéfices/impacts négatifs du CETA, a rendu son rapport les 12 septembre dernier. Il en ressort que la mise en œuvre du CETA entraînerait une augmentation des gaz à effet de serre et remet en cause la capacité des états européen à adopter de nouvelles mesures visant à lutter contre le réchauffement climatique et contre l'utilisation de produits chimiques nuisibles à la santé des consommateurs.

La FNH (Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme), l'Institut Veblen et l'ONG Foodwatch ont vigoureusement rappelé le Président Macron à sa promesse de campagne de demander la renégociation du traité si les conclusions de cette commission se révélaient négatives. Ils exhortent le chef de l'état à s'opposer à l'entrée en vigueur du CETA et à en réclamer la renégociation.

Cependant le 21 septembre dernier, le gouvernement ne s'est pas formellement opposé à l'entrée en vigueur du traité, à titre provisoire, ce qui engage la France dans un engrenage désormais plus compliqué à renverser.

Reste encore l'espoir que le Parlement français ne ratifie pas le traité. Mais nul ne sait quelles en seraient les conséquences concrètes au niveau européen : abandon multilatéral du traité, maintien de l'application à titre provisoire, application dans les seuls états européens l'ayant ratifié ?

Cela pose la question de l'avenir de la politique commerciale européenne et de son articulation avec la lutte contre le réchauffement climatique, dont la France se veut le leader mondial.

Agathe DAVID, chargée de mission

[agathe.david@ethinvest.asso.fr](mailto:agathe.david@ethinvest.asso.fr)

## Comité éthique Nouvelle Stratégie 50 du 19 septembre 2017

Exceptionnellement, le comité du 19 septembre avait pour mission d'étudier deux secteurs bien différents et totalement indépendants : le secteur des produits forestiers et du papier, d'une part, et celui des services financiers dans l'immobilier (investissement, détention et gestion d'actifs immobiliers), d'autre part. Cela en raison de la nécessité de réviser tous les secteurs du fonds NS 50 au minimum tous les 4 ans. Ces deux secteurs, qui n'avaient pas été revus depuis 4 ans, sont donc présentés successivement.

### LE SECTEUR : PRODUITS FORESTIERS ET PAPIER

---

En premier lieu, il convient de rappeler que la forêt assure 46% de l'absorption et du stockage du carbone alors cependant que sa superficie diminue depuis plusieurs décennies particulièrement dans les pays du Sud et autour de la ceinture tropicale. Cependant, les produits dérivés du bois offrent d'intéressantes alternatives à l'utilisation des produits pétroliers dans le cadre de la réduction des gaz à effet de serre. Ainsi, le secteur présente des enjeux écologiques majeurs et ce d'autant plus qu'il se caractérise aussi par de nombreuses filières illégales hors de contrôle. L'Europe est justement un gros importateur, y compris par les filières illégales. Les principaux états membres producteurs et ou transformateurs sont la Suède, l'Espagne et la Finlande.

Plus précisément, les enjeux environnementaux sont l'exploitation durable des forêts, le recyclage des produits dérivés du bois, la limitation de la consommation d'eau lors de la transformation du bois et son recyclage après utilisation. Les enjeux sociaux sont liés à la santé et à la sécurité des travailleurs. Plusieurs labels viennent garantir la prise en compte de ces enjeux ainsi que la légalité des filières d'approvisionnement : label FSC (Forest Stewardship Council), label européen PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières).

La filière forestière débouche sur 3 marchés finaux :

- le « bois d'œuvre » : construction, menuiserie
- le « bois énergie » : classé comme source d'énergie renouvelable non émettrice de gaz à effet de serre constituant une alternative au marché carbone
- le « bois industrie » (emballages et pâtes à papier)

L'essentiel de la production de bois est absorbée par ce dernier marché, occupé par un petit nombre d'entreprises à plus forte capitalisation que celles des deux autres marchés. C'est pourquoi les entreprises étudiées au comité du 19 septembre 2017 dans le cadre du stox 600 relèvent toutes de l'activité « bois industrie ». Ces entreprises sont assez homogènes en terme RSE. Elles sont toutes très engagées sur le plan environnemental et connaissent peu de controverses. C'est pourquoi, sur les 6 entreprises étudiées, deux entreprises, déjà présentes dans l'univers investissable de NS 50, y ont été maintenues, Mondi (UK), Svenska Cellulosa (Suède) et 3 ont été intégrées Stora Enso (Finlande), Billerudkorsnas (Suède), Smurfit Kappa Group (Irlande).

Précisons que les sociétés Mondi et Stora Enso qui fabriquent des emballages pour fabricants de cigarettes n'ont pas été exclues dès lors que la part de chiffre d'affaire qu'elles en tirent est inférieure à 5% et qu'elles recueillent des bonnes notes extra-financières dans les différents prismes d'analyse.

Seule UPM Kymmene (Finlande) n'a pas été intégrée en raison d'un manque de transparence sur le respect des droits humains et sur sa contribution au développement local.

Company name	E&I
<b>Mondi</b>	Conserver
<b>Svenska Cellulosa</b>	Conserver
<b>Smurfit Kappa</b>	Intégrer
<b>Stora Enso</b>	Intégrer
<b>BillerudKorsnäs</b>	Intégrer
<b>UPM Kymmene</b>	Ne pas intégrer

## LE SECTEUR : SERVICES FINANCIERS (IMMOBLIER)

Ce secteur concerne l'investissement dans des actifs immobiliers en vue de leur revente (promotion immobilière) ou de leur gestion (immobilier locatif résidentiel, commercial ou professionnel voire public). Il est en pleine expansion étant donné l'augmentation et l'urbanisation de la population mondiale.

Le principal enjeu d'avenir est environnemental du fait que le bâtiment représente 40% de la consommation énergétique et des émissions de CO2 et 20% de la consommation d'eau.

Une directive européenne impose aux états membres de prendre diverses mesures pour réduire de 20% les émissions de GES des bâtiments d'ici à 2020. Parmi ces mesures, figurent l'innovation dans les systèmes de chauffage, la production d'eau chaude et les ventilations, un recours accru aux énergies renouvelables. C'est ainsi qu'on évalue désormais systématiquement la performance énergétique des bâtiments. Divers labels français et étrangers de certification environnementale propre aux bâtiments ont été mis au point (par ex HQE : Haute Qualité Environnementale, BBC : Bâtiment Basse Consommation, BEPOS, Bâtiment à Énergie Positive....Les investisseurs, soucieux de l'image environnementale de leur portefeuille, stimulent la demande de bâtiments verts et encouragent le développement de constructions durables.

Le secteur de l'investissement et de la gestion immobilière compte une forte proportion d'entreprises françaises et britanniques de tailles assez variables, mais reposant sur d'assez petits effectifs en personnel du fait que leur activité essentiellement financière implique surtout des relations avec des sous-traitants et des fournisseurs pour la construction et la gestion concrète des parcs immobiliers. Les questions sociales sont donc reportées sur les relations avec ces partenaires et sur les relations avec les locataires avec, en toile de fond, la politique d'accessibilité des bâtiments et logements aux populations fragilisées.

Sur 25 entreprises européennes du stoxx 600 faisant l'objet d'une notation extra-financière, les 15 mieux notées ont été analysées plus en profondeur au comité éthique NS 50 du 19 septembre 2017 au regard de leurs pratiques et engagements et en considération de l'existence de controverses.

Parmi ces 15, huit étaient déjà dans le périmètre investissable et sept y demeurent. Pour ces 7 entreprises, il n'y a guère d'hésitations permises étant donnée la quasi-absence de controverses et l'existence d'une démarche RSE généralement intégrée dans la stratégie d'investissement et la gestion des actifs ce qui se traduit par des indicateurs globalement très positifs, mis à part quelques manques de communication sur certains sujets ponctuels. Ces 7 entreprises conservées sont British Land Company (UK, bureaux et projets locaux), Foncière des régions (France, bureaux, résidentiel et hôtellerie), Gecina (France, résidentiel et bureaux en France), Icade (France, promotion et location immobilière), Klepierre (France, centres commerciaux en Europe), Unibail-Rodamco (France, professionnel et commercial), et Hammerson (UK, foncier principalement UK et France).

Une huitième entreprise jusqu'à présent dans le périmètre est mise en attente pour un complément d'investigation (Shaftesbury : UK, immobilier diversifié). En effet, son effectif de 26 employés seulement et son CA insignifiant interroge sur la réalité de son activité et un probable excès de recours à la sous-traitance dans des conditions opaques.

Trois entreprises parmi les 15 mieux notées sont intégrées dans le périmètre investissable du fonds NS 50 : Great Portland Estates pour leur engagement dans une dynamique positive sur le plan environnemental, sur le plan de la non-discrimination et de la qualité des relations avec les locataires (UK, bureaux et résidentiel à Londres), Intu properties (UK centres commerciaux), Mercialys (France, locatif commercial du groupe Casino).

Enfin, sur les 15 entreprises étudiées, quatre n'ont pas été intégrées en raison d'une politique environnementale ou sociale insuffisamment intégrée à la stratégie d'investissement ou d'indicateurs hétérogènes ou encore à cause d'un trop grand manque de communication: Land Securities group (UK), Castellum (Suède), Segro (UK), Cofinimmo (Belgique).

À noter qu'une entreprise faisant précédemment partie du périmètre investissable en a été exclue en raison de la dégradation significative de sa note d'analyse-extra financière par Vigéo de sorte qu'elle ne figurait même pas parmi les 15 entreprises examinées en profondeur (Deutsche Wohnen Allemagne)

Company name	E&I
<b>British Land Company</b>	conserver
<b>Foncière Des Régions</b>	conserver
<b>Gecina</b>	conserver
<b>Icade</b>	Conserver
<b>Klepierre</b>	Conserver
<b>Unibail-Rodamco</b>	Conserver
<b>Hammerson</b>	Conserver
<b>Great Portland Estates</b>	Intégrer

<b>Intu Properties</b>	Intégrer
<b>Mercialys</b>	Intégrer
<b>Shaftesbury</b>	En attente

<b>Land Securities Group</b>	Ne pas intégrer
<b>Castellum</b>	Ne pas intégrer
<b>Segro</b>	Ne pas intégrer
<b>Cofinimmo</b>	Ne pas intégrer
<b>Derwent London</b>	Ne pas intégrer
<b>Capital &amp; Counties Properties</b>	Ne pas intégrer
<b>Merlin Properties Socimi</b>	Ne pas intégrer
<b>Vonovia</b>	Ne pas intégrer
<b>BUWOG</b>	Ne pas intégrer
<b>LEG Immobilien</b>	Ne pas intégrer
<b>Swiss Prime Site</b>	Ne pas intégrer
<b>IMMOFINANZ</b>	Ne pas intégrer
<b>PSP Swiss Property Deutsche Wohnen</b>	Ne pas intégrer Exclure

**Vos réactions et vos questions** par mail à : [agathe.david@ethinvest.asso.fr](mailto:agathe.david@ethinvest.asso.fr)